

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 6 juin 2023* à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire monsieur André Descôteaux.

SONT ABSENTS : Aucun

Les membres du conseil ayant tous reçu l'avis de convocation et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : Aucun

01. OUVERTURE DE SÉANCE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-06-186

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de séance ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Autorisation de paiement SPAD – 2^e versement ;
04. Autorisation de paiement à DUROCHER DAUPHINAIS JULIEN, NOTAIRES INC. – Cession de terrains par Martin Laliberté et Isabelle Brunelle ;
05. Demande d'entretien du cours d'eau Lavoie ;
06. Autorisation de paiement à Les Services EXP inc. – Site de dépôt des neiges usées – Phase 2 ;
07. Autorisation de paiement à Techni-Consultant inc. – Modélisation hydraulique du réseau d'eau potable - Secteur Notre-Dame ;
08. Recommandation de la firme Stantec Experts-conseils ltée – Contrôle qualitatif des travaux TECQ de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;
09. Autorisation de paiement à la firme TBMaestro inc. – Gestion des actifs municipaux ;
10. Autorisation de paiement à la firme Groupe Synergis – Gestion des actifs municipaux ;
11. Adoption de la dérogation mineure 2023-002 de Mario Tourigny ;
12. Autorisation de paiement à Tessier Récréo-Parc – Frais de transport de pièces changées sous garantie des tables du parc Lafrenière ;
13. Autorisation de paiement à Turcotte & Pruneau Inc. – Isolation de la salle Renaud-Baril ;
14. Projet de la Route Bleue – Signature de l'Entente tripartite – Autorisation de signalisation ;
15. Autorisation de paiement à Les Gazons Tessier – Contrôle de la végétation des parois intérieures des étangs ;
16. Période de questions ;
17. Levée de l'assemblée.

03. AUTORISATION DE PAIEMENT SPAD – 2^E VERSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2021-12-456* adoptée lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 autorisait le renouvellement de l'entente de service pour le contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de cette entente de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, se fait par le biais de deux versements par année ;

2023-06-187

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture du deuxième versement pour l'année 2023 à la Société protectrice des animaux de Drummond d'une somme de 4 026,14 \$ taxes incluses.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SPAD » 02 290 00 451

04. AUTORISATION DE PAIEMENT À DUROCHER DAUPHINAIS JULIEN, NOTAIRES INC. – CESSION DE TERRAINS PAR MARTIN LALIBERTÉ ET ISABELLE BRUNELLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû recourir aux services professionnels de la notaire Dauphinais dans le cadre de la cession de deux parties de terrains situées au bout du chemin de la Coulée, soit les lots 5 744 496 et 5 744 645, par Martin Laliberté et Isabelle Brunelle ;

CONSIDÉRANT QUE la facture 23D12000015 de 1 164,28 \$ taxes incluses émise par DUROCHER DAUPHINAIS JULIEN, NOTAIRES INC. pour les honoraires professionnels de la notaire Dauphinais ;

2023-06-188

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture 23D12000015 de 1 164,28 \$ taxes incluses émise par DUROCHER DAUPHINAIS JULIEN, NOTAIRES INC.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rue au bout du chemin de la Coulée » 03 310 00 022

05. DEMANDE D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU LAVOIE

CONSIDÉRANT QUE la demande d'entretien du cours d'eau Lavoie reçut le 9 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska ;

2023-06-189

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de transmettre la demande d'entretien du cours d'eau Lavoie à la MRC Nicolet-Yamaska.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Nettoyage de cours d'eau » 02 460 01 951

**06. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES SERVICES EXP INC.
– SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES – PHASE 2**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-03-103 mandate la firme Les Services EXP inc. pour la préparation d'une modification à la demande d'autorisation du site des neiges usées au MELCCFP dans le but de faire augmenter au maximum le volume d'entreposage de neiges usées sur le site actuel permettant ainsi d'augmenter la capacité d'accueil pour le traitement des neiges usées ramassées sur le territoire et dirigées vers le site ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services estimée par la firme Les Services EXP inc. est de l'ordre de ± 10 000 \$ pour la réalisation du mandat ;

CONSIDÉRANT QU'à ce montant des frais de kilométrage, de repas, de papeterie pourront être ajoutés ;

CONSIDÉRANT QUE la facture 748246 de 1 960,32 \$ taxes incluses, émise par la firme Les Services EXP inc., pour les honoraires professionnels du 19 mai 2023, soit la modification de plan, des formulaires MELCC et la rédaction de rapport d'ingénierie ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-06-190

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture 748246 au montant de 1 960,32 \$ taxes incluses à la firme Les Services EXP inc. pour les services professionnels offerts dans le cadre de la modification à la demande d'autorisation du site des neiges usées au MELCCFP.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Site des neiges usées » 03 310 01 012

07. AUTORISATION DE PAIEMENT À TECHNI-CONSULTANT INC. – MODÉLISATION HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE - SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-01-36 mandate la firme Techni-Consultant Inc. au montant forfaitaire de 4 750 \$ pour des services professionnels d'assistance technique et administrative dans le cadre du projet de modélisation hydraulique du réseau d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la facture 01932 de 2 730,66 \$ taxes incluses, émise le 1^{er} juin 2023, par la firme Techni-Consultant Inc. pour les services professionnels de mobilisation hydraulique du réseau d'eau potable du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la moitié du montant forfaitaire de 4 750 \$, dudit mandat, est toujours disponible pour le projet de modélisation hydraulique du réseau d'eau potable du secteur Notre-Dame ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-06-191

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture 01932 de 2 730,66 \$ taxes incluses à la firme Techni-Consultant Inc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services-Génie-Eau jaune » 02 413 00 411

08. RECOMMANDATION DE LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX TECQ DE LA RUE DESCHENEUX ET UNE PARTIE DE LA RUE DANEAU

CONSIDÉRANT QUE des services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux sont nécessaires dans le cadre des travaux de réfection des rues Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions des deux entreprises ci-dessous ont été déposés à la municipalité :

SNC-Lavalin inc. ± 25 682,61 \$ taxes incluses

Les Services EXP inc. ± 34 291,29 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la firme en charge du projet de réfection des rues Daneau et Descheneaux, Stantec Experts-conseils ltée, recommande à la Municipalité d’octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-06-192

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de suivre la recommandation de la firme Stantec Experts-conseils ltée, soit d’octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TECQ rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau » 03 310 00 015

09. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TBMAESTRO INC. – GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-05-164 mandate la firme TBMaestro inc. pour l’inspection de l’ensemble des bâtiments municipaux dans le cadre du *Programme de gestion des actifs municipaux* de la Fédération canadienne des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2023-091-681 de 7 128,45 \$ taxes incluses, émise le 26 mai 2023 par la firme TBMaestro inc. pour les services professionnels d’élaboration du bilan de santé des bâtiments de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-06-193

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture 2023-091-681 de 7 128,45 \$ taxes incluses, à la firme TBMaestro inc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Gestion des actifs municipaux » 02 413 01 444

10. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME GROUPE SYNERGIS – GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-05-165 mandate la firme Groupe Synergis pour effectuer le relevé des éléments de surface manquants dans le cadre de l’élaboration du *Programme de gestion des actifs municipaux* de la Fédération canadienne des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la facture 101370 de 1 706,37 \$ taxes incluses, émise le 26 mai 2023 par la firme Groupe Synergis pour l’élaboration du relevé topographique des actifs municipaux ;

2023-06-194

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture 101370 de 1 706,37 \$ taxes incluses à la firme Groupe Synergis.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Gestion des actifs municipaux » 02 413 01 444

11. ADOPTION DE LA DÉROGATION MINEURE 2023-002 DE MARIO TOURIGNY

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Tourigny fait cette demande dans le but de permettre une galerie avant et latérale sur rue avec marquise à moins de 2 m la ligne de rue alors que l'empiètement dans la marge avant ne doit pas excéder 2 m à partir de la ligne d'emprise de rue ;

CONSIDÉRANT QUE Le but de cette dérogation est de continuer l'avancement des travaux de rénovation du dépanneur dans l'objectif de l'ouvrir à l'été 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 32, *Usages, ouvrages et constructions autorisés à l'intérieur des cours avant et latérales donnant sur rue :*

Dans les espaces compris entre l'alignement de construction, la façade latérale d'un bâtiment donnant sur rue et la ligne des rues, seuls sont permis les usages, les ouvrages et les constructions suivants : les galeries, solariums ouverts, balcons, perrons, porches, auvents, avant-toits, marquises et escaliers extérieurs conduisant au rez-de-chaussée pourvu que l'empiètement dans la marge avant n'excède pas 2 m à partir de la ligne d'emprise de rue ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de dépanneur à Pierreville, secteur Notre-Dame si la présente demande de dérogation mineure est refusée ;

2023-06-195

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la demande de dérogation mineure de Mario Tourigny ;

QUE le tout devienne conforme et que la décision du Comité Consultatif d'Urbanisme soit transmise à l'inspecteur en bâtiment.

12. AUTORISATION DE PAIEMENT À TESSIER RÉCRÉO-PARC – FRAIS DE TRANSPORT DE PIÈCES CHANGÉES SOUS GARANTIE DES TABLES DU PARC LAFRENIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les dessus des deux tables/bancs en thermoplastique, du parc Lafrenière, se détachaient de leur structure à cause de la rouille ;

CONSIDÉRANT QU'en 2018, pour les mêmes raisons, ces pièces ont été remplacées sous garantie par le manufacturier ;

CONSIDÉRANT QUE le manufacturier propose encore une fois de remplacer lesdites pièces sous garantie en modifiant toutefois le motif perforé par le motif diamant, car peu de temps après leur premier remplacement en 2018, l'entreprise a modifié le procédé de trempage de l'acier dans le PVC, qui a maintenant une meilleure adhérence avec l'acier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté l'offre du manufacturier de remplacer les dessus de tables/bancs sous garantie ;

CONSIDÉRANT QUE la facture 36030 de 182,32 \$ taxes incluses émise par Tessier Récréo-Parc pour les frais de transport des pièces de remplacement ;

2023-06-196

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture 36030 de 182,32 \$ taxes incluses à Tessier Récréo-Parc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Entretien & Réparations – Parcs et Jeux » 02 701 50 529

13. AUTORISATION DE PAIEMENT À TURCOTTE & PRUNEAU INC. – ISOLATION DE LA SALLE RENAUD-BARIL

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons, la résolution 2023-04-140 mandate l'entreprise Isolation Turcotte & Pruneau Inc. pour l'isolation de deux (2) murs du 2^e étage du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la facture 10511 de 1 943,08 \$ taxes incluses émise par Isolation Turcotte & Pruneau Inc. pour les services d'isolation, est moins coûteuse que la soumission de 2 471,96 \$ taxes incluses émise le 31 mars 2023 en raison de l'utilisation d'une plus grande quantité de cellulose pour isoler une surface plus petite que prévu ;

2023-06-197

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture 10511 de 1 943,08 \$ taxes incluses émise par Isolation Turcotte & Pruneau Inc. pour les services d'isolation.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation-Ctr Comm » 03 310 00 014

14. PROJET DE LA ROUTE BLEUE – SIGNATURE DE L'ENTENTE TRIPARTITE – AUTORISATION DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QU'en 2020, la MRC Nicolet-Yamaska a octroyé un contrat de caractérisation des milieux en vue de mettre à niveau un circuit de canot kayak pour les rivières Nicolet et Saint-François et que lesdits rapports de caractérisation ont été présentés aux membres du comité de tourisme de février 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Nicolet-Yamaska a accepté d'être le porteur du projet de la Route Bleue proposé par Canot Kayak Québec et qu'à l'été 2023, les premiers parcours de la Route Bleue seront balisés et lancés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville appuie la MRC Nicolet-Yamaska dans le développement du projet de la Route Bleue ;

CONSIDÉRANT la réception de l'Entente tripartite qui a pour but de circonscrire les tâches et les responsabilités afin de maintenir les accès aux berges pour les pagayeurs sur la Route bleue ;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) panneaux signalétiques, fournis par la MRC Nicolet-Yamaska, devront être installés aux lieux suivants :

- Quai Municipal au 26, rue Ally, Pierreville ;
- Sortie d'urgence au 15, rang de l'Île, Pierreville ;
- Sortie d'urgence au bout de la rue Daneau ;
- Descente municipale pour embarcation sur la rue Poirier ;
- Quai Municipal pour embarcation devant le 250, rang de l'Île.

CONSIDÉRANT QUE les cinq (5) panneaux signalétiques, fournis par la MRC Nicolet-Yamaska, devront être installés par l'inspecteur municipal de la Municipalité de Pierreville ;

2023-06-198

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pierreville, l'Entente tripartite ;

QUE la signature de ladite entente autorise par le fait même l'installation des cinq (5) panneaux signalétiques, fournis par Canot Kayak Québec, aux lieux mentionnés précédemment.

15. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES GAZONS TESSIER – CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION DES PAROIS INTÉRIEURES DES ÉTANGS

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-07-233 octroyait le contrat de contrôle de la végétation et des berges à Les Gazons Tessier ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture 2305-3101 au montant de 1 437,19 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE ladite facture se détaille comme suit : 1 000 \$ (taxes en sus) pour le contrôle de la végétation des berges, 250 \$ (taxes en sus) pour le contrôle de la végétation des berges de l'étang du site de dépôt des neiges usées, soit un total de 1 250 \$ (taxes en sus) ;

2023-06-199

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 1 437,19 \$ taxes incluses à Les Gazons Tessier ;

QUE cette facture sera payable par le secteur de Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrôle de végétation- Étangs » 02 414 10 459

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-06-200

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 19h52.

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA,
Directrice générale/Greffière-trésorière